



REGLEMENT DE JEU ET D'UTILISATION DES COURTS INTERIEURS ET EXTERIEURS



Le Comité fait appel à l'esprit sportif de tous les joueurs pour qu'ils observent le règlement, dans le seul but de permettre à chacun une utilisation équitable des courts intérieurs et extérieurs.

Art. 1 – Heures d'ouverture

Tous les jours de **07:00 à 22:00**.

Éclairage extérieur : **Saison d'été (dates officielles) jusqu'à 22:00**

Art. 2 – Tenue

Chaque joueur doit avoir une tenue vestimentaire adéquate sur les courts. Par tenue adéquate, on entend un bas de sport (pantalon, short, jupe) et un haut (sweatshirt, t-shirt, pull, robe) ainsi que des chaussures de sport. Il est donc interdit de jouer à torse nu, en jeans ou avec des chaussures de ville.

Art. 3 – Réservation des courts

Chaque joueur s'étant acquitté de la cotisation du Club et de la contribution de jeu reçoit un nom d'utilisateur et un mot de passe **personnel** pour la réservation de ces terrains. Il peut alors utiliser le système de réservation Plugin.ch

La réservation d'un court doit se faire obligatoirement au moyen de son **compte personnel**. A cet effet, le joueur inscrit son nom et celui de son partenaire (ou le compte invité) sur Plugin et marque ainsi la réservation de son heure de tennis.

Abonnement annuel : possibilité de réserver 14 jours à l'avance avec 5 réservations en cours en été et 3 réservations en cours en hiver. **3 crédits d'invitation sont offerts.**

Abonnement saisonnier (été ou hiver) : possibilité de réserver 8 jours à l'avance avec 3 réservations en cours en été et 3 réservations en cours en hiver. **1 crédit d'invitation est offert.**

Art. 4 – Cartes d'accès

Chaque membre du club reçoit, contre une **caution de CHF 20.-**, une carte personnelle et non-transmissible donnant accès aux courts intérieurs et extérieurs lorsqu'une réservation est faite. Cette carte d'accès contient un numéro unique et est liée à une seule personne.

Il est possible d'ouvrir la porte **jusqu'à 30 minutes avant** le début d'une réservation.

Tous les joueurs d'une même réservation sont tenus de passer la carte sur le lecteur. Les membres sont également tenus de fermer la porte derrière eux pour que les prochains puissent valider leur réservation. Les réservations non validées par les deux personnes sont automatiquement signalées côté administrateur et peuvent indiquer une potentielle fraude.

Tout cas d'abus ou de fraude sera sanctionné par un avertissement, un blocage ou une annulation de carte.

La caution peut être récupérée qu'en échange de la carte. Dans le cas où un membre prend l'abonnement qu'à une des saisons (par exemple qu'en été et en hiver ailleurs), la carte peut être

conservée et la caution ne sera pas due au prochain renouvellement, pour autant que la carte n'ait pas été perdue.

Toute carte perdue doit être immédiatement signalée à administration@tcaiglon.ch.

Art 5 – Entretien

Avant la fin de chaque période de jeu, la brosse doit être passée sur le court de manière appropriée, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Pendant la saison d'été, les terrains doivent être arrosés avant et après votre heure de jeu, sauf si ceux-ci sont déjà humides (ou directive temporaire en vigueur).

Art. 6 – Priorités et restrictions

Les comptes Plugin sont personnels et non transmissibles.

L'abonnement de tennis est personnel et non transmissible.

Seules les personnes ayant payé la cotisation de jeu horaire ou ayant un abonnement ont le droit de pénétrer sur les terrains de tennis du TC Aiglon.

La formation pour les leçons de tennis et le Club ont la priorité pour la réservation. Un terrain intérieur ou extérieur est réservé à la formation pour les leçons de tennis du lundi au dimanche. Ce(s) terrain(s) reste(nt) à disposition des joueurs s'il n'y a pas de leçon.

Un terrain supplémentaire peut être réservé par le Club pour des cours si nécessaire.

Selon la météo, les terrains pour la formation (leçons de tennis), à l'intérieur ou à l'extérieur, doivent être annulés jusqu'à 09:00 le même jour.

Lors de tournois, de championnats, de rencontres interclubs, etc., le responsable technique, en accord avec le Comité, peut en tout temps réserver des courts. Ceci en fonction de l'importance de la manifestation et en s'efforçant de sauvegarder les intérêts de tous les joueurs.

Art. 7 – Location

Les non-membres non accompagnés par un membre ont la possibilité de louer un court en se rendant sur la plateforme de réservation Plugin ou en s'adressant au restaurant en dehors des heures de service (11h00 – 14h00 et 19h00 – 22h00).

Lorsqu'un membre joue avec un non-membre, **le membre est responsable du paiement de l'heure de son partenaire.**

La réservation avec la machine à balle est payante comme un joueur non-membre. La machine à balles du club n'est pas mise à disposition des mineurs non accompagnés. Le compte « Entraînement individuel » doit être utilisé pour ce type de réservation. Il n'est pas possible de réserver avec ce compte durant les heures pleines en semaine (11h00 – 14h00 et 17h00 – 21h00).

Art. 8 – Matériel et entraînement

Seuls les entraîneurs et moniteurs Jeunesse+Sport du club sont autorisés à utiliser du matériel sur les terrains. Par matériel, on entend : chariots de balles, cônes, cibles et tout autre matériel ne faisant pas partie de l'équipement de base du joueur de tennis. Des demandes spéciales peuvent être soumises au comité via l'adresse mentionnée ci-dessous.

Art. 9 – Abus

Tout abus du présent règlement sera signifié au fautif par le comité. Tout membre peut faire part de ses réclamations ou constatations à l'adresse de contact mentionnée ci-dessous.

Le responsable de l'entretien des infrastructures et les membres du comité sont habilités à prononcer des sanctions à l'encontre des personnes ne respectant pas le présent règlement.

Art. 10 – Cas non prévus

Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le comité.

Art. 11 – Fairplay

Le respect de ce règlement, l'esprit sportif, le fairplay maintiendront la bonne ambiance qui règne au sein du TC Aiglon.

Contact : administration@tcaiglon.ch

Villars-sur-Glâne, février 2024